

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 27 JANVIER 2020
PROCES-VERBAL NO 29

Page 219

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises au Forum du collège de Brit.

Monsieur Charles Wernuss ouvre la séance à 20 h 01 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents. Il transmet à chacun ses meilleurs vœux pour l'année 2020. Il salue le public et le remercie pour l'intérêt qu'il porte à nos débats. Il remercie le personnel communal pour la mise en place des locaux.

Le président donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de votants : 42

Excusés : Madame Hug-Despland Claudine
Messieurs Antoniazza Baptiste, Chapuisod Jean-Pierre, Krieger Bernard, Vigier Pierre

Absents : Madame Delarze Lucy
Monsieur Porchet Christophe

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Le président soumet au vote la modification suivante de l'ordre du jour.

e. Election d'un nouveau vice-président du conseil communal

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 11 novembre 2019

La discussion est ouverte.

M. Philippe Beutler

En page 211, il est indiqué que le préfet a demandé que l'entier des conclusions des préavis acceptés par le conseil soit reporté sur le procès-verbal et que les conclusions des préavis figurent en intégralité sur les rapports des différentes commissions. Je comprends la demande du préfet, je souhaite cependant que l'on ne lise pas forcément toujours les conclusions. Je trouve nos séances déjà assez protocolaires.

Le président précise que le préfet n'a pas expressément demandé que les conclusions soient relues en séances de conseil si le rapporteur ne le juge pas nécessaire. Sa remarque allait dans le sens de la conservation des décisions prises par le conseil et le fait que les décisions figurent dorénavant sur les rapports des commissions ad hoc et des finances ainsi que sur les procès-verbaux. Il va de soit que les décisions concernant un même préavis doivent être identiques sur tous les documents. On peut admettre de laisser le choix au rapporteur de redonner lecture des conclusions ou pas.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Communications du président

Prise de parole au sein de notre assemblée : pour faire suite à quelques doléances de conseillers concernant la qualité d'audition dans cette salle, je prie chaque intervenant de bien vouloir se déplacer devant l'assemblée et se positionner face à la salle de sorte que chacun puisse entendre les propos tenus. Si nous devons nous rendre compte que cela n'est pas suffisant, nous ferions le nécessaire afin

d'avoir un système d'amplification avec microphone. Je suis toutefois conscient que cela pose d'autres difficultés, certaines personnes ayant moins d'aisance à s'exprimer devant un micro. Je demande également aux municipaux de se déplacer au centre pour leurs interventions. Je vous remercie.

Votation fédérale et élection complémentaire du 9 février 2020 : nous avons convoqué les 1^{er} et 2^{ème} bureaux à 9 h afin de procéder au dépouillement. Je remercie les intéressés de leur disponibilité.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Le président donne la parole à M. Iwan Burri pour la lecture de sa lettre de démission en tant que vice-président.

d. Communications de la Municipalité

M. Gabriel David

Eclairage public : le quartier de Priales est entièrement en abaissement, l'essai se poursuit. Un test d'extinction totale est envisagé.

ERES : toujours pas de décision à ce jour. Des analyses sont en cours. Nous ne recevrons pas de réponse définitive avant septembre ou octobre 2020. Dans le cas où la STEP devrait être agrandie, un délai de raccordement jusqu'en 2026 ou 2027 doit être envisagé. La municipalité a décidé de relancer une étude de remplacement de notre STEP et de proposer un pré-projet au canton.

Chlorothalonyl : 20% des stations de mesure dépassent la limite. Dans les zones agricoles intenses, ce pourcentage s'élève à 65%. Notre commune n'est pas touchée par cette problématique. Les mesures à prendre en cas de dépassement doivent être définies. Dans l'ensemble, la qualité de l'eau en Suisse est jugée de bonne à excellente. Les analyses concernant 30 substances actives acceptées dans le passé vont être reprises. Il est recommandé d'avoir plusieurs sources d'approvisionnement en eau.

STEP : l'auge de la vis changée en fin d'année doit être réparée, pour ce faire, la vis devra être déposée.

STAP du Moulin : le décompte final doit être fait. D'avance, je peux vous informer que les coûts sont inférieurs aux prévisions.

M. Alexandre Lecourtier

Ruisseaux de Gy et de la Rochette : une étude avait été demandée par la municipalité suite aux fortes inondations de mai 2017. La municipalité a pris connaissance du rapport du bureau mandaté. Elle a d'ores et déjà demandé à ce dernier de lui soumettre une offre chiffrée pour l'établissement d'un plan d'entretien de cette zone. Je reviendrai devant vous avec ce projet.

M. Guy-Daniel Beney

Rapport final de l'étude Transitec : nous avons reçu ce rapport le 21.01.2020. Pour la zone lacustre, il s'agira de prendre également en compte le résultat des mesures mises en place l'été dernier. La commission « circulation et stationnement » sera convoquée courant février afin que le rapport final lui soit présenté. Les objectifs fixés par la municipalité lui seront communiqués et elle recevra également une estimation des coûts de mise en place de la gestion du stationnement sur la zone lacustre et au centre du village, suite au projet de création du P+R des CFF.

PDCoM (Plan Directeur Communal) : l'appellation PGA (Plan général d'affectation) a été remplacée par PACoM. Suite à la demande de subvention, transmise en juillet 2019 dans le cadre de l'examen préliminaire auprès du SDT, la réponse nous est parvenue début décembre 2019. Elle confirme l'octroi d'une subvention cantonale de CHF 56'156.-- (TVA incluse) pour cette étude de révision PDCoM/PACoM. Cette subvention est conditionnée à l'adoption d'un crédit additionnel de la part du Conseil d'Etat, du fait que la première tranche des fonds a déjà été totalement attribuée.

Rapport de synthèse : suite à la séance des groupes thématiques du 4 juin 2019, la synthèse a été transmise à la municipalité en octobre 2019 par les mandataires. S'en sont suivies plusieurs séances avec ces derniers. Chaque thème va être traité par le dicastère concerné afin de définir les objectifs en tenant compte des commentaires et remarques établis par les groupes thématiques, des bases légales ainsi que des projets en cours ou à venir. Une fois les objectifs définis et regroupés, ils seront communiqués à chaque groupe dans le but de les traiter lors des séances organisées avec le mandataire.

5G : certains auront vu les annonces parues dans La Région du 23 janvier et la FAO du 24 janvier. Il s'agit d'un avis d'ouverture d'enquête publique pour le compte de Swisscom qui demande la modification d'une antenne de transmission située sur leur parcelle au chemin du Rébut. Cette enquête publique est ouverte durant 30 jours, soit jusqu'au 23 février, et l'entier du dossier peut être consulté auprès du bureau technique. La demande de permis de construire a été déposée par Swisscom durant l'été. La municipalité a demandé de plus amples précisions. Swisscom a répondu qu'il s'agissait bien d'une adaptation comprenant les 3G, 4G et 5G. La municipalité a confirmé à Swisscom qu'en cas de demande d'ouverture de la procédure d'enquête publique, elle ne délivrerait pas de permis de construire à la fin de la procédure tant que la preuve de la conformité du projet n'aura pas été apportée et prouvée. Comme vous le savez, le Conseil d'Etat bloque actuellement toutes les demandes de construire en attente de cette preuve.

M. Philippe Moser

Swisscom : un représentant de Swisscom nous a informé des travaux prévus en 2020. Ces derniers consisteront en la pose de la fibre optique, dans la rue, dans tout Yvonand. Pour les immeubles de plus de 8 appartements, Swisscom ira jusque dans la cave. Les propriétaires seront contactés. Nous avons évoqué l'éventualité de raccorder, aujourd'hui, les appartements. Il nous a été répondu que cela provoquerait l'arrêt du projet et qu'une nouvelle étude devrait démarrer. Le délai étant de 3 ou 4 ans. Dans ce cas, le réseau ne serait plus payé entièrement par Swisscom mais les frais seraient partagés entre Swisscom et la commune. La mise en place d'une taxe serait alors incontournable. Ce qu'il faut retenir, c'est que les citoyens d'Yvonand, situés dans le périmètre défini par Swisscom, bénéficieront de la fibre optique dans la rue dès 2021.

Aménagement du territoire : lors de la dernière assemble des Syndics du Jura-Nord Vaudois, beaucoup sont revenus sur la politique du SDT, sur les problèmes que nous rencontrons, sur le caractère obtus des décisions prises par le SDT. Un message a été envoyé au Conseil d'Etat et nous avons été reçus par Madame Metraux. Elle nous a, d'emblée, informés qu'aucune décision ne serait prise vu qu'elle est en charge du département concerné par intérim. Notre but était de faire connaître au Conseil d'Etat la colère des citoyens au sujet des projets bloqués, des décisions qui semblent manquer de bon sens. Nous avons demandé que des marges de manœuvre soient dégagées. Elle nous a rétorqué que le SDT, suite à une modification de la loi, n'a plus le pouvoir d'étudier l'opportunité d'un projet. Il doit uniquement étudier sa conformité et sa légalité. L'aspect opportunité a été donné aux tribunaux. Nous avons transmis notre message, nous avons été écoutés et nous espérons que le prochain conseiller d'Etat en charge sera informé en la matière.

e. Election d'un nouveau vice-président du Conseil Communal.

M. Viktor Zeiter présente, pour l'UDC, Monsieur Hubert Vermot.

Le président ouvre la discussion, il demande si quelqu'un souhaite déposer une autre candidature, si quelqu'un souhaite émettre une objection quant à la candidature déposée. La parole n'étant pas demandée, un seul candidat étant présenté pour le poste à repourvoir, M. Vermot est élu tacitement au poste de Vice-Président du conseil communal. Le président félicite M. Vermot pour son élection.

Applaudissements.

Ordre du jour

1. Préavis 2019/13 Raccordement du système d'arrosage automatique du terrain de football à la nappe phréatique. Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur Monsieur Soprano Marinelli

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Romano Dalla Piazza

Les discussions ont été riches au sein des commissions. Il me semble opportun de présenter quelques éléments avant le vote du préavis. La question de l'utilisation des eaux est présentée à l'assemblée. En 2019, plus de 6'000 m³ ont été achetés à l'ARRIBRU. Le puits a déjà été réalisé. Les tests faits aujourd'hui sont prometteurs. Présentation de photos. Explication des avantages à réaliser ces travaux dans le cadre de la construction de la salle triple. Un test de pompage doit être fait afin de constater le comportement du puits à 300 lt/minute. La conduite qui raccordait le système d'arrosage au réseau d'eau a été mise hors d'eau dans le cadre du chantier. Afin d'assurer l'entretien du terrain nous allons tester, durant les travaux, le raccordement du système d'arrosage à ce nouveau puits.

Le président remercie M. Dalla Piazza pour ce complément d'information.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du préavis 2019/13 dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux d'alimentation par l'eau souterraine du système d'arrosage du terrain de football ainsi que le déplacement du coffre électrique pour un montant devisé à Fr. 200'000.00 TTC.
2. De financer ces travaux par des liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de Fr. 200'000.00 sur 30 ans, compte 9143.20 (Terrain FC à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 310.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 6'666.65 (montant arrondi) par année pendant 30 ans.

Le préavis 2019/13 est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

2. Préavis 2020/01 Route de Rovray - demande de crédit pour l'amélioration et l'extension des infrastructures de mobilité douce. Dépôt du préavis

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Romano Dalla Piazza

Il s'agit d'améliorer et d'étendre le réseau de mobilité douce sur cet axe important. Présentation des nouveaux trottoirs et de l'amélioration et de l'élargissement du trottoir existant. Les normes ne permettent pas de faire un trottoir traversant sur la Route de la Ria, toutefois, le passage piéton sera déplacé à proximité de la Route de Rovray.

M. Viktor Zeiter

Quel est le but de la modification du passage piéton à la Route de la Ria ?

M. Romano Dalla Piazza

Le passage piéton étant en retrait de la Route de Rovray, il n'est pas utilisé par les piétons suivant cette dernière. Le budget prévu pour un trottoir traversant sera utilisé pour les adaptations du carrefour. Nous déposons ce projet maintenant car nous avons obtenu le permis de construire.

M. Pascal Rebeaud

Avez-vous bien étudié la protection des piétons sur le nouveau tronçon de trottoir situé dans le virage ? Cette route est étroite, le croisement de gros véhicules est problématique. En tant que piéton, je me sens moins en sécurité à l'extérieur du virage qu'à l'intérieur, d'autant plus, dans ce cas, en raison de la présence du mur. Je vous rappelle qu'il y avait eu, il y a quelques années, un grave accident entre un tracteur et une voiture.

M. Romano Dalla Piazza

Chaque usager doit adapter sa vitesse à la situation. En créant un trottoir, nous créons un obstacle visuel qui devrait avoir un effet sur la vitesse. Nous avons présenté le projet tel quel au voyer des routes qui n'y voit pas d'inconvénient. Il ne voulait surtout pas que le gabarit de la bande de roulement soit réduit dans le virage. A l'usage, si cela pose un problème de visibilité, il faudra marquer cet obstacle avec des potelets.

3. Préavis 2020/02 Approbation du Volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord Vaudois. Dépôt du préavis.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Philippe Moser

J'ai pensé qu'il était important que l'ADNV vous présente le projet. Le Chef de projet n'étant pas disponible ce soir, il est prévu que le préavis vous soit présenté lors de la prochaine séance de conseil le 16 mars. Le vote se fera lors du conseil du 27 avril. Je ne peux que vous conseiller de consulter le dossier. Vous devez savoir que vous allez voter sur quelque chose qui n'est plus nécessaire, vu que le plan directeur cantonal ne reconnaît plus les plans directeurs régionaux et que ces derniers ne sont plus obligatoires. Aujourd'hui les plans directeurs intercommunaux sont reconnus. Lorsque nous avons appris cela, nous avons dépensé plus de 80% du montant. Nous avons décidé d'aller au bout de la démarche

Le président précise que la commission ad hoc siègera après la séance du 16 mars.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

4. Préavis 2020/03 Crédit d'étude pour la création du PPA Les Plages. Dépôt du préavis.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Guy-Daniel Beney

Ce préavis fait suite aux préavis 2018/21, 2015/15 et 2016/03 qui font partie de la révision et de la planification générale des portions de territoire de notre commune. Le préavis 2020/03 a pour but de mettre la commune en conformité avec les obligations légales de l'aménagement du territoire et surtout avec les besoins communaux. Le secteur concerné par cette planification est indiqué en page 3, entouré par une ligne bleue. Il inclut la zone du refuge Goncerut. Ce dernier n'a, aujourd'hui, pas de statut légal, il n'est pas sur DDP, il est en zone forêt propriété de l'Etat de Vaud. Ce secteur englobe également la STEP, le village des pêcheurs, la zone du camping. Quelques modifications vont être apportées au périmètre, principalement en ce qui concerne les secteurs des parkings actuels et futurs.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

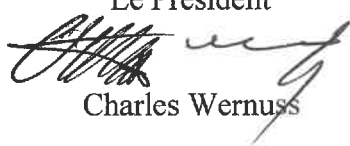
5. Interventions individuelles

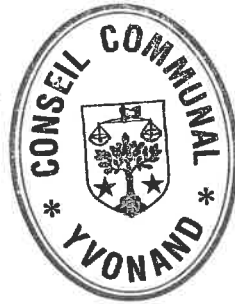
La parole n'étant pas demandée, nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absents : les mêmes.

La séance est close à 21 h 18. Le président remercie l'assemblée pour sa participation active. La prochaine séance est prévue le 16 mars.

Le Président

Charles Wernuss



La Secrétaire

Nicole Bachmann